

MasterTop TC 504 gry PART A

Version 1.0 Date de révision: 10/06/2020 Numéro de la FDS: 000000260032 Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée: 10/06/2020

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : MasterTop TC 504 gry PART A
Code du produit : 000000000051651032 000000000051651032
Autres moyens d'identification : Donnée non disponible

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Nom du fournisseur : MBSCS Canada, Inc.
Adresse : 7111 Syntex Drive, 3rd Floor
Mississauga ON L5N 8C3
Numéro d'appel d'urgence : ChemTel: +1-813-248-0585;

Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Produit chimique pour la construction
Restrictions d'utilisation : Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux**

LIQUIDES INFLAMMABLES : Catégorie 4
Corrosion cutanée/irritation cutanée : Catégorie 2
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Catégorie 2A
Sensibilisation cutanée : Catégorie 1
Cancérogénicité : Catégorie 1A
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : Catégorie 1 (Poumons)
Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique : Catégorie 2
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique : Catégorie 2

Éléments d'étiquetage SGH

MasterTop TC 504 gry PART A

Version 1.0 Date de révision: 10/06/2020 Numéro de la FDS: 000000260032 Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée: 10/06/2020

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H227 Liquide combustible.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H350 Peut provoquer le cancer.
H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes (Poumons) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H401 Toxique pour les organismes aquatiques.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

Prévention:

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P260 Ne pas respirer les poussières ou brouillards.
P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P264 Se laver le visage, les mains et toute partie de la peau exposée soigneusement après manipulation.
P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Intervention:

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308 + P311 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
P303 + P362 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): laver abondamment à l'eau et au savon.
P333 + P311 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P391 Recueillir le produit répandu.
P337 + P311 Si l'irritation oculaire persiste : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser une pulvérisation d'eau, une mousse anti-alcool, une poudre chimique ou du dioxyde de carbone pour l'extinction.

MasterTop TC 504 gry PART A

Version 1.0 Date de révision: 10/06/2020 Numéro de la FDS: 000000260032 Date de dernière parution: -
 Date de la première version publiée: 10/06/2020

Stockage:

P405 Garder sous clef.
 P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Elimination:

P501 Eliminer le contenu/récipient dans un point de collecte approprié pour les déchets dangereux.

Autres dangers

Pas de données disponibles.

SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique : Pas de données disponibles.

Composants

Nom Chimique	No.-CAS	Concentration (% w/w)
bisphénol-a-épichlorhydrine, produit de réaction	25068-38-6	>= 1 - < 50
Produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine, Résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700)	25068-38-6	>= 0 - < 50
calcaire	1317-65-3	>= 10 - < 25
quartz (SiO ₂)	14808-60-7	>= 20 - < 25
1-méthoxy-2-propanol	107-98-2	>= 3 - < 5
dioxyde de titane	13463-67-7	>= 1 - < 3
solvant naphta	64742-95-6	>= 0.3 - < 1
oxiranne, dérivés mono[(alcoolates en C12-14)méthyl]; oxyde de glycidyle et d'alkyle en C12-C14	68609-97-2	>= 0.3 - < 1
diacrylate de 1,6-hexanediol	13048-33-4	>= 0 - < 1
éthylbenzène	100-41-4	>= 0.1 - < 0.2

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux : Les secouristes doivent veiller à leur propre protection. Lors de danger d'inconscience du patient, disposition et transport en position latérale stable. Retirer immédiatement les vêtements souillés. S'éloigner de la zone dangereuse. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation : Repos, air frais, secours médical.

En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
 Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

MasterTop TC 504 gry PART A

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	10/06/2020	000000260032	Date de la première version publiée: 10/06/2020

- En cas de contact avec la peau : Laver aussitôt à fond avec beaucoup d'eau et du savon, secours médical.
- Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
- En cas de contact avec les yeux : laver à fond à l'eau courante pendant 15 minutes en maintenant les paupières écartées, faire procéder à un contrôle par un ophtalmologue
- Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.
Enlever les lentilles de contact.
Protéger l'oeil intact.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Rincer immédiatement la bouche et faire boire 200-300 ml d'eau, secours médical.
- Faire immédiatement vomir et appeler le médecin.
Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.
- Principaux symptômes et effets, aigus et différés : Provoque une irritation cutanée.
Peut provoquer une allergie cutanée.
Provoque une sévère irritation des yeux.
Peut provoquer le cancer.
Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée
Mousse
Poudre sèche
Dioxyde de carbone (CO₂)
- Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit
- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
- Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

MasterTop TC 504 gry PART A

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	10/06/2020	000000260032	Date de la première version publiée: 10/06/2020

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes fermées.

Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir complètement les conteneurs fermés.

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Utiliser un équipement de protection individuelle.

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Le produit n'est pas explosif.

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation d'aérosols. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.

MasterTop TC 504 gry PART A

Version 1.0 Date de révision: 10/06/2020 Numéro de la FDS: 000000260032 Date de dernière parution: -
 Date de la première version publiée: 10/06/2020

Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.
 Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange est utilisé.

- Conditions de stockage sûres : Défense de fumer.
 Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.
 Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.
 Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.
 Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.
- Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais, bien ventilé à l'écart de toute source d'inflammation, chaleur ou flamme.
 Protéger de l'action directe des rayons de soleil.
- Matières à éviter : Respecter la réglementation du concepte de stockage groupé VCI.
- Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Donnée non disponible

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
1-méthoxy-2-propanol	107-98-2	VME	50 ppm	ACGIHTLV
		VLE	100 ppm	ACGIHTLV
		valeur REL	100 ppm 360 mg/m3	NIOSH
		VLE	150 ppm 540 mg/m3	NIOSH
		VME	100 ppm 360 mg/m3	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1-A)
		VLE	150 ppm 540 mg/m3	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1-A)
		STEL	150 ppm 553 mg/m3	CA AB OEL
		TWA	100 ppm 369 mg/m3	CA AB OEL
		TWA	50 ppm	CA BC OEL
		STEL	100 ppm	CA BC OEL

MasterTop TC 504 gry PART A

Version 1.0 Date de révision: 10/06/2020 Numéro de la FDS: 000000260032 Date de dernière parution: -
 Date de la première version publiée: 10/06/2020

		VEMP	100 ppm 369 mg/m ³	CA QC OEL
		VECD	150 ppm 553 mg/m ³	CA QC OEL
		TWA	50 ppm	ACGIH
		STEL	100 ppm	ACGIH
calcaire	1317-65-3	valeur REL (Respirable)	5 mg/m ³	NIOSH
		valeur REL (Total)	10 mg/m ³	NIOSH
		PEL (Fraction respirable)	5 mg/m ³	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1)
		PEL (Poussière totale)	15 mg/m ³	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1)
		VME (Fraction respirable)	5 mg/m ³	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1-A)
		VME (Poussière totale)	15 mg/m ³	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1-A)
		TWA	10 mg/m ³	CA AB OEL
		VEMP (poussière totale)	10 mg/m ³	CA QC OEL
		TWA (Poussière totale)	10 mg/m ³	CA BC OEL
		TWA (fraction de poussière respirable)	3 mg/m ³	CA BC OEL
		STEL	20 mg/m ³	CA BC OEL
dioxyde de titane	13463-67-7	VME	10 mg/m ³	ACGIHTLV
		PEL (Poussière totale)	15 mg/m ³	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1)
		VME (Poussière totale)	10 mg/m ³	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1-A)
		TWA	10 mg/m ³	CA AB OEL
		TWA (Poussière totale)	10 mg/m ³	CA BC OEL
		TWA (fraction de poussière respirable)	3 mg/m ³	CA BC OEL
		VEMP (poussière totale)	10 mg/m ³	CA QC OEL
		TWA	10 mg/m ³ (Dioxyde de titane)	ACGIH

MasterTop TC 504 gry PART A

Version 1.0 Date de révision: 10/06/2020 Numéro de la FDS: 000000260032 Date de dernière parution: -
 Date de la première version publiée: 10/06/2020

quartz (SiO ₂)	14808-60-7	VME (Frac-tion respi-rable)	0.025 mg/m ³	ACGIHTLV
		VME	0.05 mg/m ³ (Poussière alvéo-laire)	29 CFR 1910.1001- 1050
		OSHA Action level	0.025 mg/m ³ (Poussière alvéo-laire)	29 CFR 1910.1001- 1050
		valeur REL (Poussière alvéolaire)	0.05 mg/m ³	NIOSH
		TWA (Ma-tières parti-culaires res-pirables)	0.025 mg/m ³	CA AB OEL
		LMPT (Frac-tion respi-rable)	0.1 mg/m ³	CA ON OEL
		VEMP (poussière respirable)	0.1 mg/m ³	CA QC OEL
		TWA (Respi-rable) (Silice)	0.025 mg/m ³ (Silice)	CA BC OEL
		TWA (Frac-tion respi-rable) (Silice)	0.025 mg/m ³ (Silice)	ACGIH

Mesures d'ordre technique : Pas de données applicables disponibles.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Lorsque les travailleurs sont soumis à des concentrations supérieures à la limite d'exposition permise en milieu de travail, ils doivent utiliser un appareil respiratoire homologué approprié.

Protection des mains

Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.

Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure
Lunettes de sécurité à protection intégrale
Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection de la peau et du corps : Vêtements étanches
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Mesures de protection : Ne pas respirer les gaz/vapeurs/aérosols.
Éviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.

MasterTop TC 504 gry PART A

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	10/06/2020	000000260032	Date de la première version publiée: 10/06/2020

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
Appliquer les mesures habituelles de précaution aux produits chimiques pour la construction
Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.
Ne pas fumer pendant l'utilisation.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : liquide

Couleur : pigmenté

Odeur : aromatique, légère

Seuil olfactif : Donnée non disponible

pH : neutre à légèrement alcalin

Point de fusion : Pas de données applicables disponibles.

Point de congélation : Pas de données applicables disponibles.

Point d'ébullition : 163 °C

Point d'éclair : 74 °C

Méthode: Méthode standard de détermination du point d'éclair de liquides en coupelle fermée (Setaflash), coupelle fermée

Taux d'évaporation : Pas de données applicables disponibles.

Inflammabilité (solide, gaz) : non déterminé

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : Pas de données applicables disponibles.

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : Pas de données applicables disponibles.

Pression de vapeur : Pas de données applicables disponibles.

Densité de vapeur relative : Plus lourd que l'air.

MasterTop TC 504 gry PART A

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	10/06/2020	000000260032	Date de la première version publiée: 10/06/2020

Densité relative	:	Pas de données applicables disponibles.
Densité	:	1.57 gcm ³ (20 °C)
Solubilité(s)		
Hydrosolubilité	:	insoluble
Solubilité dans d'autres solvants	:	Pas de données applicables disponibles.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Pas de données disponibles.
Température d'auto-inflammabilité	:	Donnée non disponible
Température de décomposition	:	Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.
Viscosité		
Viscosité, dynamique	:	Pas de données applicables disponibles.
Viscosité, cinématique	:	Pas de données applicables disponibles.
Propriétés explosives	:	Non explosif Non explosif
Propriétés comburantes	:	Du fait de sa structure, le produit n'est pas classé comme comburant
Point de sublimation	:	Pas de données applicables disponibles.
Poids moléculaire	:	Donnée non disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Stabilité chimique	:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Possibilité de réactions dangereuses	:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions. Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.
Conditions à éviter	:	Eviter toute source d'ignition: chaleur, étincelles, flammes nues. Chaleur, flammes et étincelles.
Matières incompatibles	:	Acides forts

MasterTop TC 504 gry PART A

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	10/06/2020	000000260032	Date de la première version publiée: 10/06/2020

Des bases fortes
Oxydants forts
Agents réducteurs forts

Produits de décomposition dangereux : oxydes de carbone
gaz nitreux
Hydrocarbures

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**Toxicité aiguë**

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Remarques: Pas de données applicables disponibles.

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Pas de données applicables disponibles.

Toxicité aiguë par voie cutanée : Remarques: Pas de données applicables disponibles.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Produit:

Remarques : Peut causer des irritations de la peau et/ou dermatites.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Produit:

Remarques : Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée**Sensibilisation cutanée**

Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Remarques : A un effet sensibilisant.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Cancérogénicité

Peut provoquer le cancer.

MasterTop TC 504 gry PART A

Version 1.0 Date de révision: 10/06/2020 Numéro de la FDS: 000000260032 Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée: 10/06/2020

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque avéré d'effets graves pour les organes (Poumons) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Pas de danger par aspiration attendu.

Information supplémentaire**Produit:**

Remarques : Donnée non disponible

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**Écotoxicité**

Donnée non disponible

Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

Potentiel de bioaccumulation**Composants:****quartz (SiO₂):**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Remarques: non applicable

1-méthoxy-2-propanol:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -0.43 (25 °C)
Méthode: autre (mesuré(e))
BPL: non
Remarques: L'information donnée provient de travaux qui font référence et de la littérature.

dioxyde de titane:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Remarques: non applicable

solvant naphta:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 3.17
Méthode: autre (calculé(e))

MasterTop TC 504 gry PART A

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	10/06/2020	000000260032	Date de la première version publiée: 10/06/2020

BPL: non

diacrylate de 1,6-hexanediol:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 2.81 (25 °C)
Méthode: autre (mesuré(e))

éthylbenzène:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Pow: 4,170 (20 °C)
log Pow: 3.6 (20 °C)
pH: 7.8
Méthode: coefficient de partage
BPL: oui

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes**Produit:**

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.
Toxique pour les organismes aquatiques.
Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**Méthodes d'élimination**

Déchets de résidus : Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
Éliminer conformément aux réglementations régionales ou nationales.
Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

Emballages contaminés : Les emballages usagés doivent être vidés de façon optimale et être éliminés comme le produit.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**Réglementations internationales****UNRTDG**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA-DGR

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

MasterTop TC 504 gry PART A

Version 1.0 Date de révision: 10/06/2020 Numéro de la FDS: 000000260032 Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 10/06/2020

Code IMDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale**TDG**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION**Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:**

DSL : Listé ou en conformité avec l'inventaire

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS**Texte complet pour autres abréviations**

29 CFR 1910.1000 (Table Z-1-A) : OSHA - Tableau Z-1-A (29 CFR 1910.1000) (US)
29 CFR 1910.1000 (Table Z-1) : OSHA - Table Z-1 (Limites pour des contaminants d'air) 29 CFR 1910.1000 (US)
29 CFR 1910.1001-1050 : OSHA Specifically Regulated Substances (29 CFR 1910.1001-1050) (US)
ACGIH : USA. ACGIH ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
ACGIHTLV : Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux - concentrations maximales admissibles (US)
CA AB OEL : Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
CA BC OEL : Canada. LEP Colombie Britannique
CA ON OEL : Tableau de l'Ontario: Limites d'exposition professionnelle pris en vertu de la loi sur la santé et la sécurité au travail.
CA QC OEL : Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
NIOSH : NIOSH Guide de Poche sur les risques chimiques (US)
29 CFR 1910.1000 (Table Z-1-A) / VLE : Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (court terme)
29 CFR 1910.1000 (Table Z-1-A) / VME : Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (8 heures)
29 CFR 1910.1000 (Table Z-1) / PEL : Valeur limite acceptable
29 CFR 1910.1001-1050 / OSHA Action level : Niveau d'action OSHA:
29 CFR 1910.1001-1050 / VME : Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (8 heures)
ACGIH / TWA : 8 heures, moyenne pondérée dans le temps
ACGIH / STEL : Limite d'exposition à court terme
ACGIHTLV / VLE : Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (court terme)

MasterTop TC 504 gry PART A

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	10/06/2020	000000260032	Date de la première version publiée: 10/06/2020

ACGIHTLV / VME	:	Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (8 heures)
CA AB OEL / TWA	:	Limite d'exposition professionnelle de 8 heures
CA AB OEL / STEL	:	Limite d'exposition professionnelle de 15 minutes
CA BC OEL / TWA	:	Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA BC OEL / STEL	:	limite d'exposition à court terme
CA ON OEL / LMPT	:	Limite moyenne pondéréé dans le temps (LMPT)
CA QC OEL / VEMP	:	Valeur d'exposition moyenne pondérée
CA QC OEL / VECD	:	Valeur d'exposition de courte durée
NIOSH / valeur REL	:	Valeur limite d'exposition recommandée (REL):
NIOSH / VLE	:	Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (court terme)

AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ANTT - Agence nationale pour le transport par terre du Brésil; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide d'intervention d'urgence; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NOM - Norme Officielle mexicaine; NTP - Programme de toxicologie national; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TDG - Transport des marchandises dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Date de révision : 10/06/2020

Nous soutenons les initiatives de la charte mondiale de la Gestion Responsable. Nous agissons positivement sur la santé et la sécurité de nos employées, clients, fournisseurs et voisins ainsi que sur la protection de l'environnement. Notre engagement dans le cadre du Responsible Care est total que ce soit pour commercer, opérer nos unités de production de façon sûre et responsable pour l'environnement, aider nos clients et fournisseurs à utiliser correctement nos produits.

MasterTop TC 504 gry PART A

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	10/06/2020	000000260032	Date de la première version publiée: 10/06/2020

Nous voulons minimiser l'impact sur la société et l'environnement de nos activités de production, stockage, transport ainsi que l'impact de nos produits lors de leur utilisation et de leur traitement en fin de vie.

IMPORTANT : BIEN QUE LES DESCRIPTIONS, CONCEPTS, DONNÉES ET RENSEIGNEMENTS CONTENUS AUX PRÉSENTES VOUS SOIENT OFFERTS DE BONNE FOI ET SONT JUGÉS EXACTS, ILS VOUS SONT FOURNIS À TITRE INDICATIF SEULEMENT. DU FAIT QUE PLUSIEURS FACTEURS PEUVENT AFFECTER LA TRANSFORMATION OU L'APPLICATION/UTILISATION, NOUS VOUS RECOMMANDONS D'EFFECTUER DES TESTS AFIN DE DÉTERMINER L'APTITUDE D'UN PRODUIT À UNE UTILISATION PARTICULIÈRE. AUCUNE GARANTIE QUELLE QU'ELLE SOIT, EXPRESSE OU TACITE, INCLUANT LES GARANTIES DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'APTITUDE À UNE UTILISATION PARTICULIÈRE N'EST FAITE CONCERNANT LES PRODUITS DÉCRITS OU LES CONCEPTS, DONNÉES OU RENSEIGNEMENTS FORMULÉS ICI, NI QUE LES PRODUITS, CONCEPTS, DONNÉES OU RENSEIGNEMENTS PEUVENT ÊTRE UTILISÉS SANS ENFREINDRE LES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE D'AUTRUI. EN AUCUN CAS LES DESCRIPTIONS, RENSEIGNEMENTS, DONNÉES OU CONCEPT FOURNIS NE DOIVENT ÊTRE CONSIDÉRÉS COMME FAISANT PARTIE DE NOS MODALITÉS ET CONDITIONS DE VENTE. DE PLUS, IL EST EXPRESSÉMENT ENTENDU ET CONVENU QUE LES DESCRIPTIONS, CONCEPTS, DONNÉES ET RENSEIGNEMENTS FOURNIS PAR NOTRE SOCIÉTÉ AUX PRÉSENTES LE SONT GRATUITEMENT ET NOUS N'ASSUMONS AUCUNE OBLIGATION OU RESPONSABILITÉ POUR LES DESCRIPTIONS, CONCEPTS, DONNÉES ET RENSEIGNEMENTS FOURNIS OU LES RÉSULTATS OBTENUS. TOUS CEUX-CI VOUS SONT FOURNIS À TITRE INDICATIF ET VOUS LES ACCEPTEZ À VOS RISQUES.

CA / FR